

23. Clarifications techniques

GE a examiné le cahier des charges et donne ci-après ses clarifications et ses exceptions à la Spécification.

Clarification [C] GE n'est pas sûr de comprendre une demande du client et, afin d'éliminer tout malentendu, GE réaffirme la demande. GE fournira au client la fonctionnalité désirée et se conformera à l'esprit de la spécification même si l'approche de GE est différente.

Exception [E] GE ne peut pas pour l'étendue de fournitures GE, se conformer à la spécification du client ou à des portions précises d'une spécification donnée.